



ORANGE, le 25 Avril 2019

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE  
DE LA CIRCULATION ET DU  
STATIONNEMENT DES VEHICULES**

**COURS ARISTIDE BRIAND -**

**D. A. C.**

**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT  
ET DU CADRE DE VIE**

**Gestion du Domaine Public**

La Mairie d'Orange informe :

- Pendant toute la durée d'un emménagement, **Cours Aristide Briand au droit du n° 9 – au-dessus du laboratoire**, le stationnement des véhicules de toutes sortes sera interdit sur cinq cases de parking – sur le parking face au laboratoire.

Ces emplacements seront réservés pour les véhicules de la société.

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière sans préavis.

- Les présentes prescriptions prendront effet à compter du 21 Mai 2019 et seront valables jusqu'à la fin de l'emménagement, dont la durée prévisible est de 2 jours (de 9 H. à 18 H), sous l'entière responsabilité des Déménagements JAUFFRET d'AVIGNON.